



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 -52

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

**Date de convocation** : 18 septembre 2021

**Date d'affichage** : 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

### Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

### Défense extérieure Contre l'incendie

Dans le cadre de la défense incendie, la commune a pour obligation d'élaborer un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Il permet d'établir l'état des lieux de la défense existante, d'identifier les zones non couvertes par le réseau et de programmer la liste des travaux à envisager pour parfaire la couverture.

Il est nécessaire de respecter les étapes suivantes :

- 1) Prendre un arrêté déterminant les risques sur la commune (type de bâtiments, ...), la quantité d'eau de référence minimale, l'état des points d'eau incendie, l'organisation.
- 2) Valider le schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie par une prise de délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209080-20210930-2021\_52-DE

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Article 1<sup>er</sup> : approuve le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Article 2 : autorise Monsieur le maire à signer le Schéma et tous les documents y afférents

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

Le 30 septembre 2021

Le Maire

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

Le Maire,  
Jean-Michel DEGREMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-210209080-20210930-2021\_52-DE